

Offrez à votre ancienne voiture une seconde vie, utile, responsable et solidaire



Votre ancienne voiture est remise en état et revendue à petit prix pour favoriser ou maintenir l'insertion sociale et professionnelle d'une personne en difficulté.



Vous permettez ainsi à une personne en difficulté sociale ou à une famille de retrouver la liberté de se déplacer pour les événements de sa vie quotidienne

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % de la valeur de votre véhicule déduction faite des frais de réparation et de main d'œuvre



L'objectif de l'association est de faciliter la mobilité des personnes en difficulté en proposant des services de réparation, de prêt, de vente à des coûts modérés et des conseils en entretien de véhicule, pour permettre une meilleure accessibilité aux démarches sociales et professionnelles.



Article 10 du règlement intérieur du Garage Solidaire 48 : le don de véhicule.

« Le garage solidaire accepte les dons de véhicules. Le véhicule proposé en don est examiné par le mécanicien afin d'estimer le montant des frais de remise en état pour la revente. Une fois le véhicule accepté en don, le garage s'occupe de toutes les formalités administratives et délivre, si le donateur le souhaite, un reçu fiscal qui lui permet de déduire 66% de la valeur du don (valeur vénale moins frais de remise en état) de ses impôts. »

ETAPE 1

Prendre contact avec le garage pour proposer votre ancien véhicule en don. Remettez ou envoyez par mail vos coordonnées (nom, tél., mail, commune), copie du dernier contrôle technique, copie du certificat d'immatriculation et quelques photos.

ETAPE 2

Nos mécaniciens étudient les documents et, si le don est accepté, vous proposent un rendez-vous et la procédure de remise ou d'enlèvement du véhicule.

ETAPE 3

Nous établissons avec vous le certificat de cession, vous barrez le certificat d'immatriculation, si vous le souhaitez nous procédons ensemble à l'enregistrement de la cession sur le site de l'ANTS. Après enregistrement de la cession, les mécaniciens déposeront une déclaration d'achat.

ETAPE 4

Nous réalisons un premier contrôle technique, si le dernier est trop ancien, vérifions la côte du véhicule (si existe), évaluons le coût des réparations indispensable et de la main d'œuvre

ETAPE 5

Nous calculons le montant du don et vous délivrons un reçu de don (s'il est positif) que vous pourrez déduire de votre déclaration sur le revenu. Compter un mois avant délivrance du reçu.

Calcul de l'estimation : Valeur vénale (selon l'argus des VO ou le prix du marché ou Le Bon Coin, ou la centrale des particuliers) - diagnostic et coût des réparations indispensables (pièces et main d'œuvre) = montant du don